

SOLIDARITÉ

COLLÈGES

DÉVELOPPEMENT
LOCAL

INFRASTRUCTURES
ET TRANSPORT

SPORT

CULTURE

TOURISME

ABONNEMENT DE TRANSPORTS SCOLAIRES – 2015 – 2016 SECONDAIRES

INSCRIPTIONS VIA INTERNET

Inscrire votre enfant directement en ligne vous permettra :

- Un délai plus important pour réaliser votre demande (jusqu'au 01 août 2015)
- Un traitement immédiat de votre demande
- Une garantie d'activation de la carte électronique à la rentrée
- Un paiement rapide et sécurisé par carte bancaire

Connectez vous sur www.marne.fr rubrique e-service, Inscription et suivi de dossier transports scolaires

INSCRIPTION PAPIER (A retourner avant le 15 juillet 2015)

Si vous ne souhaitez pas faire votre demande via internet, vous avez jusqu'au **15 juillet prochain** pour l'effectuer par courrier. Vérifiez l'exactitude des renseignements suivants, corrigez-les si nécessaire et joignez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre de la « régie des transports scolaires »

ELEVE :

Nom : Prénom :
Date de naissance :/...../..... Sexe : M / F

REPRESENTANT LEGAL :

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code Postal / Ville :

Téléphone du domicile : ... / ... / ... / ... / ... Téléphone portable : ... / ... / ... / ... / ...

Adresse mail :@.....

En cas de perturbation dans la réalisation des transports scolaires, le Conseil Général ou ses partenaires peuvent être amenés à vous communiquer des informations.

Autorisez-vous l'utilisation de vos numéros de téléphone (réception de SMS) et adresse mail à cet effet ?

OUI NON

Conformément à la loi informatique et liberté, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de modification sur simple demande écrite. Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales.

TRAJET :

Point de montée (lieu d'habitation):

Point de descente (nom et commune de l'établissement):

Moyen de transport utilisé :

Pour l'année scolaire 2015-2016 :

Etablissement fréquenté :

Classe : Qualité : Demi Pensionnaire Externe Interne

TSVP ↗

COUPON A DETACHER ET A CONSERVER POUR LE SUIVI DE VOTRE DEMANDE



La Marne
LE DÉPARTEMENT

Connectez vous sur :

www.marne.fr, rubrique e-service, Inscription et suivi de dossier transports scolaires.

Vos identifiants vous seront remis par mail, à l'adresse que vous avez indiquée lors de l'inscription

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DU DÉPARTEMENT
2 bis, rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex
Tél. accueil : 03 26 69 51 51
www.marne.fr

ABONNEMENT DE TRANSPORTS SCOLAIRES – 2015 – 2016 SECONDAIRES

INSCRIPTION PAPIER (Suite)

MONTANT A PAYER :

Des frais de dossier de 12 € sont à payer pour chaque demande

La part non subventionnée par le Conseil départemental restant à votre charge est de 120 € pour un lycéen ou 70 € pour un collégien.

Le montant total de votre participation s'élève donc à 132 € pour un lycéen ou 82 € pour un collégien

ATTENTION : pour certaines communes, la part non subventionnée est prise en charge par une collectivité locale. Toutes les informations sur les tarifs et les moyens de transports utilisés sont consultables sur www.marne.fr ou par téléphone au 03 26 69 40 71

MODALITES DE PAIEMENT DU TITRE DE TRANSPORT :

Possibilités de paiement :

- Par chèque établi à l'ordre de la « Régie des transports scolaires » avec les nom et prénom de l'enfant inscrits au verso (**si votre demande est faite avant le 15 Juillet 2015**)
- Par mandat à l'ordre de la « régie des transports scolaires »
- En espèces directement au Conseil général

FAIT A : LE/...../.....

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL :

Merci de retourner votre dossier papier à l'adresse indiquée sur le coupon à conserver.

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS : 15 JUILLET 2015, passé ce délai, aucune garantie de traitement de votre demande pour la rentrée scolaire ne peut vous être donnée.

SUITES DONNEES A VOTRE DEMANDE :

Votre enfant utilisera le car :

- Votre enfant était en 3eme l'an passé, ou sera en 6^{ème} en septembre 2014 : une nouvelle carte électronique vous sera expédiée directement à votre domicile ou remise par l'établissement à la rentrée
- Dans tous les autres cas, la carte électronique en votre possession sera réactivée dès votre demande validée. Vous en serez informé par SMS quelques jours avant la rentrée.

Votre enfant utilisera le train : Vous recevrez un coupon de prise en charge avant de vous rendre en gare pour faire réaliser la carte SNCF.

Votre enfant utilisera la CITURA (en complément du car ou du train uniquement) : Vous devrez vous acquitter directement à la CITURA du montant de l'abonnement annuel étudiant après confirmation de prise en charge. Vous serez remboursé à hauteur de 65% en cours d'année.

ATTENTION :

Le Conseil départemental se réserve le droit de modifier les conditions d'attribution des cartes de transport, sans préavis. L'envoi de ce document, accompagné de son règlement sera traité par le Conseil départemental et ne signifie pas l'acceptation définitive de votre demande.

-----X-----X-----X-----
Toute correspondance doit être adressée à :
Conseil départemental de la Marne
Service du transport et de la mobilité
Bureau des abonnements scolaires
2 Bis rue de Jessaint - CS 30454
51 038 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

TEL : 03 26 69 40 71